



**LOURESSE
ROCHEMENIER**

Terre de caractère

02.41.59.13.13

mairie@louresse-rochemenier.fr

Louresse-Rochemenier,
Le jeudi 11 mars 2021

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du: **Mercredi 10 mars 2021**

Les élus du Conseil Municipal :

1. Décident le **remboursement de la caution** des locataires Charmilles, au 7 rue des Charmilles. Un état des lieux a été effectué le 2 décembre 2020.
2. Décident d'une **augmentation du loyer des locations des Charmilles** en suivant la variation de l'indice de référence des loyers. Un courrier sera adressé à tous les locataires pour les prévenir de l'augmentation du loyer suivant la variation de l'indice de référence des loyers.
3. Votent à l'unanimité **la prolongation de la gratuité de la pêche à l'étang des Marais**. Une proposition est faite pour qu'une association soit créée pour gérer et animer la pêche à l'étang des Marais.
4. Le Conseil Municipal **décide d'amortir sur 5 ans (de 2021 à 2025) les dépenses d'extension des réseaux** inscrits à l'article 204182 du compte administratif de la commune 2020. Le montant à amortir s'élève à 20 724,68€ (travaux chemin de la Garenne). Le 1er amortissement d'un montant de 4 144,94 € sera inscrit au budget de 2021.
5. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a échangé à plusieurs reprises sur ces sujets. La première remarque était d'engager des travaux dans les hameaux de la commune, et non pas sur un seul lieu. De plus, quatre routes ont été classées prioritaires par les élus :
 - rue des Terres Rouges à Brosse
 - rue du Domaine à Launay
 - route de Chamfort
 - route de Villeneuve à La Bournée.

La rue du Domaine à Launay est d'autant plus concernée par la vitesse excessive de certaines voitures, car la Maison d'Assistants Maternelles est installée dans cette rue.

Afin de sécuriser et ralentir la circulation, nous souhaitons installer à différents endroits de la commune un rétrécissement des voies.

Le coût global a été estimé à environ 81 777,75€ HT. Nous souhaitons entreprendre les travaux dès que possible car avec l'hiver, la chaussée s'est abîmée encore un peu plus.

Ainsi, dans le cadre des opérations de sécurité et accessibilité, **le conseil municipal sollicite une subvention de 35% du montant HT, soit 28 622€.**

Date d'affichage: jeudi 5 février 2021

Pierre-Yves Douet

Maire de Louresse-Rochemenier

Les délibérations complètes sont disponibles en Mairie sur simple demande.

Date du prochain Conseil Municipal: Mercredi 17 mars 2021, à 19h30 (sous réserve de modification).